

La Monnaie Courante

Nous avons attiré l'attention, il y a une quinzaine, sur le fait que la monnaie courante au Canada était dépréciée au détriment des contribuables.

Il nous fait plaisir de constater que cet appel n'a pas été lancé en vain, et que M. Stanislas Côté, le distingué rédacteur du *Moniteur du Commerce*, le plus ancien et le plus important organe français du commerce dans la province de Québec, s'est empressé d'appuyer de son autorité incontestable les justes revendications des citoyens qui sont obligés de subir des pertes quotidiennes et des ennuis causés par la dépréciation constante de l'argent monnayé.

Nous comprenons parfaitement que le gouvernement dirigé par le grand seigneur Laurier ne peut pas s'abaisser jusqu'au point de prendre l'avis d'un pauvre hère de notre espèce.

Ce serait humiliant.

Mais quand il s'agit du *Moniteur*, qui représente les idées, les vues et les aspirations du commerce canadien, le vénérable chef du gouvernement ferait bien d'y regarder à deux fois.

Voici l'article de M. Côté :

Il y a en circulation aujourd'hui une dizaine de millions de dollars de pièces d'argent frappées à l'effigie de la Reine : ce sont les pièces de monnaie canadienne de 50c, 25c, 20c, 10c, et 5c.

L'effigie royale à la face de ces pièces est un certificat du gouvernement qu'elles ont bien la valeur indiquée et que chacun peut les recevoir en toute confiance. Si la pièce n'a pas la valeur qu'il lui attribue, l'Etat commet un faux, ou s'il laisse dans la circulation une pièce dépréciée, il cause un préjudice grave qu'il doit réparer sans retard. Or, depuis quelque temps le marché est inondé de pièces de monnaie percées au montant de plusieurs milliers de dollars. Il y a perte

par conséquent pour les porteurs de ces pièces et il incombe aux autorités de faire cesser cet état de choses au plus tôt. Déjà, à plusieurs reprises, les journaux ont attiré l'attention du gouvernement fédéral sur ces pièces trouées, et s'il a cherché à porter un remède au mal, l'effet ne paraît pas avoir été bien sensible. S'il a recherché ou fait rechercher ceux qui déforment la monnaie, ses efforts ne paraissent pas avoir abouti à des résultats brillants ; car le nombre des mauvaises pièces en circulation ne diminue pas. Il est un fait certain, c'est que personne ne garde cette monnaie par devers soi. On s'en débarrasse d'une manière quelconque, au plus tôt, en subissant une perte d'une fraction sur la valeur indiquée ou en imposant cette perte à d'autres. Or, puisqu'en principe le gouvernement est responsable de la totalité de cette valeur indiquée sur chaque pièce c'est sur lui que doit retomber la perte occasionnée par la diminution ou la dépréciation.

Mais comment arriver à couvrir cette perte ?

C'est chose à peu près impossible. Mais il peut la prévenir au moyen d'une refonte des monnaies.

La frappe de monnaies nouvelles, de temps à autre, est une obligation imposée par le besoin de remplacer les pièces usées ; mais il ne s'agit plus aujourd'hui de sommes peu importantes de pièces usées, il s'agit de milliers de dollars de monnaie, percées par des voleurs qui mettent bien à profit l'impunité dont l'Etat paraît les laisser jouir. Il faut un remède radical à ce mal.

D'abord il faudra refondre toute la circulation ; en second lieu, adopter une loi pour punir sommairement quiconque fait circuler une pièce percée. Les petites pièces de 5c sont légères et peu encombrantes à porter, mais elles n'en sont pas moins d'argent. Or c'est de l'argent que se procurent tous ceux qui les percent, et de l'argent à bon marché au détriment du public. Nous conseillerons volontiers au gouvernement de remplacer ces pièces de 5c argent par des pièces de nickel, par quelque chose dans le genre de la pièce américaine du même chiffre. Les voleurs ne seraient plus tentés de les percer, et ce serait autant de perte évitée pour le public. Il y a en Canada d'immenses gisements de nickel : pourquoi l'Etat ne les utiliserait-il pas pour frapper des pièces de monnaie de 1 sou, de 5 sous et 10 sous ? Quoiqu'il en soit des moyens à prendre, le gouvernement en est le juge ; mais au moins qu'il se hâte d'en employer un quelconque, car du train que les pièces de monnaie percées ou détériorées se présentent dans la cir-